



*Annonces de la semaine du 15 août
au 21 août 2022*

Les intentions de messe :

Pour Samedi à : Myon .Thérèse et Joseph BERTHOD. Paule PISTOLET-DEPONTAILLER. Jeanne LAPORTE, abbé Jean LAPORTE et les familles GRANGEOT-LAPORTE. Pierre BERTHOD et défunts des familles.

Pour dimanche à : Arc et Senans Lumière Evelyne BOULANGER. Soséfo KELEKELE. Michel, Ginette et Joëlle LIEVAUX et leur famille. Marie-Thérèse PONCET Vivants et défunts de la famille. Familles PERCIER-RIGAUD. Anniversaire Suzanne FATTELAY. Anne-Marie DUGOURD.

Les célébrations de la semaine :

Tous les jours : 11 h 30 Messe au couvent de Bethanie

Vendredi 19 : 17 h Messe à Quingey

21^{ème} Dimanche ordinaire

Samedi 20 août

Messe anticipée à 18h à BY

Dimanche 21 août

Messe à 10 h 30 à Notre Dame du Chêne

Notre prière accompagne :

Gisèle THIAUDIERE de Liesle décédée cette semaine
Isaac ROY de Lausanne baptisé ce dimanche à Arc-et-Senans

Les réunions de la semaine :

Mardi 16 : 18 h à Quingey, Cénacle du Mouvement Sacerdotal Marial
18 h Chapelet à Chapelle d'Arc

Jeudi 18 : 14 h, chapelet à Abbans Dessus

Vendredi 19 : 18 h à cure de Quingey Réunion préparation des baptêmes

Samedi 20 : 14 h 30 Chapelle d'Arc, temps de prière.

A noter...

Lundi 15 août à Liesle : 19 h : chapelet médité à la Vierge de la Lue.

Lundi 15 août à Arc-et-Senans : 20 h au départ de l'église : Procession vers la chapelle de la grotte des Essarts.

Le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie, proclamé le 1^{er} novembre 1950, par le pape Pie XII. Un dogme est « une expression de la Foi catholique proclamée solennellement par l'Église », considérée comme incontestable et fondamentale pour « susciter notre foi, notre espérance et notre charité », et qui nous parle du mystère de Dieu. Les dogmes sont des « lumières sur le chemin de notre foi, qui l'éclairent et le rendent sûr », selon la formule du Catéchisme de l'Église catholique (n° 89). Les dogmes concernant la Vierge Marie ont été établis dans ce même but, non pour « parler de Marie », mais pour « parler de Jésus », et sont en lien avec des « vérités révélées » et qui se sont affermies au sein de l'Église au fil des ans. Les dogmes ne sont pas simplement des décisions prises par le pape à un moment donné, mais consistent à affirmer une vérité qui généralement était déjà établie ou reconnue au sein de l'Église. « Un dogme, peut être considéré comme une vérité de foi, qui réjouit le cœur des chrétiens, une vérité issue d'un consensus populaire, plus qu'une vérité assénée d'en haut par la hiérarchie de l'Église » (Père Guillaume de Menthière, théologien, La Croix 4 mai 2021). Ainsi pour le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie : c'était une vérité reçue dans l'Église depuis des siècles ; Pie XII en a-t-il fait un dogme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour marquer le fait « qu'un rayon de tendresse mariale s'est déversé sur le monde en détresse. ».

Prière de la Neuvaine de l'Assomption du 7 au 15 août 2022 : Prière pour la France et pour le monde « Ô Vierge très sainte, gardez l'Église dans la fidélité à l'Évangile de votre Fils. Faites de tous les baptisés des témoins de la vérité et des bâtisseurs de paix. Mère admirable, étendez votre manteau de tendresse sur chacun de nous. Veillez sur les familles, afin qu'elles connaissent le bonheur d'aimer et de transmettre la vie. Aidez les jeunes à avancer sur le chemin de la foi, de l'espérance et de la charité. Vous qui avez donné au monde le Christ Sauveur, ouvrez nos cœurs à toute détresse, inspirez nous les gestes de solidarité et d'accueil, à l'égard de nos frères les plus fragiles. Ô Notre-Dame, patronne de la France, vous qui veillez sans trêve sur notre pays, vous avez célébré les merveilles du Seigneur, vous avez chanté la fidélité de Dieu aux promesses faites à nos pères. Nous vous bénissons, car vous avez cru en l'accomplissement de la Parole de Dieu et en son amour qui s'étend d'âge en âge.

Paroisse CALIXTE II : Presbytère 2 Place d'Armes 25440 Quingey

Tel 03 81 63 60 19 E-Mail paroissecalixte2@diocese-besancon.fr

<https://www.diocese-besancon.fr/paroisse-calixte2>

Secrétariat: Mardi et Mercredi: 10 à 12 h - Samedi : 9 à 12 h